

Recherche longitudinale sur les résultats de la Stratégie nationale sur le logement

Foire aux questions



*Photo prise avant la mise en oeuvre des mesures
d'éloignement physique liées à la COVID-19*

OÙ POURRA-T-ON ACCÉDER À L'ENREGISTREMENT DE LA PRÉSENTATION?

Malheureusement, il y a eu un problème d'enregistrement pour les versions française et anglaise des webinaires, et nous ne pouvons pas les partager. Nous avons pris des notes et récupéré la plupart des questions de la zone de clavardage. N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez d'autres questions qui demeurent sans réponse :

CRSH : subventionsdepartenariat@sshrc-crsh.gc.ca

Division de la Recherche de la SCHL : recherche@cmhc-schl.gc.ca

ÉTANT DONNÉ L'AMPLEUR DES TROIS PILIERS DE RECHERCHE, VOUS ATTENDEZ-VOUS À CE QUE LES PROPOSITIONS DE RECHERCHE RÉPONDENT À CHACUN D'EUX?

La SCHL reconnaît que de nombreuses variables croisées influencent la santé et le bien-être des Canadiens et Canadiennes, et que le logement en est une. Pour assurer la nuance de l'interprétation, il est important d'adopter une approche globale de la recherche. Nous ne nous attendons pas à ce que les propositions de recherche répondent à tous nos piliers, mais nous voulons voir comment différents facteurs se recoupent et contribuent au bien-être des Canadiens et Canadiennes et de l'écosystème canadien. Nous comptons sur le milieu de la recherche pour nous guider vers la meilleure solution possible pour notre financement de la recherche.

FAITES-VOUS LE SUIVI DU PARC DE LOGEMENTS ACCESSIBLES?

Il ne fait aucun doute que le parc de logements accessibles et la sensibilisation aux logements disponibles sont des considérations importantes. La SCHL a des programmes qui soutiennent le logement accessible, et nous compilons les données associées à ces programmes. Cependant, nous ne disposons pas actuellement d'une liste du parc de logements accessibles au Canada.

LES SUBVENTIONS DE PARTENARIAT HABITUELLES DU CRSH SONT DE QUATRE À SEPT ANS. CETTE OCCASION DE RECHERCHE EST LIMITÉE À CINQ ANS. COMME LA SCHL VEUT DES DONNÉES ET DES ANALYSES LONGITUDINALES, POURQUOI PROPOSE-T-ELLE UN DÉLAI SI COURT?

La SCHL est consciente des défis associés à la conception de recherches longitudinales et à la collecte de données. Nous comptons sur le milieu de la recherche pour nous guider vers la meilleure solution possible pour notre financement de la recherche.

COMBIEN DE PROJETS RECEVRONT DU FINANCEMENT? UN CODEMANDEUR D'UN PROJET DE PARTENARIAT EN COURS PEUT-IL PRÉSENTER UNE DEMANDE?

Deux propositions recevront du financement. Oui, un codemandeur d'un projet de partenariat en cours peut présenter une demande. Si vous dirigez actuellement un projet dans le cadre d'une subvention de partenariat du CRSH en cours, le CRSH examinera ces situations au cas par cas. Veuillez communiquer avec le CRSH pour en discuter : subventionsdepartenariat@sshrc-crsh.gc.ca.

EST-CE QUE L'INSTITUTION HÔTE DU DIRECTEUR DU PROJET DOIT AVOIR UNE LETTRE D'ENGAGEMENT OFFICIELLE DANS LE CADRE DE CETTE DEMANDE?

Non, il s'agit d'une exigence pour l'occasion de subvention de partenariat de financement de base, mais pas d'une exigence pour la soumission d'une demande. Nous recommandons toutefois cette option.

L'OCCASION DE FINANCEMENT CONTIENT UNE EXIGENCE DE RECHERCHE MULTIDISCIPLINAIRE, MAIS LES DIRECTIVES POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DU CRSH INDIQUENT QU'EN PAREIL CAS, LES CHERCHEURS DEVRAIENT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UNE RECHERCHE COLLABORATIVE MULTIORGANISMES. LES INSTRUCTIONS RELATIVES À LA DEMANDE ONT-ELLES PRÉSÉANCE SUR LA RESTRICTION FIGURANT DANS LES LIGNES DIRECTRICES SUR L'ADMISSIBILITÉ?

Oui.

DEVRIONS-NOUS INDIQUER PAR ÉCRIT QUE LES DONNÉES PRODUITES DANS LE CADRE DU PROJET DEVRAIENT ÊTRE PARTAGÉES ET RECUEILLIES PAR LA SCHL OU D'AUTRES INSTITUTIONS?

Vous pouvez appuyer votre demande en faisant référence aux sources de données de la SCHL que nous avons présentées aujourd'hui, si elles sont pertinentes pour votre proposition de recherche.

CECI EST UNE SUBVENTION DE CINQ ANS. SERA-T-ELLE ASSORTIE DE L'ANNÉE DE PROLONGATION AUTOMATIQUE TRADITIONNELLE DU CRSH (C.-À-D. QUE LES FONDS POURRAIENT, DANS LES FAITS, ÊTRE UTILISÉS PENDANT 6 ANS)?

Oui.

SERIEZ-VOUS PRÊT À SUBVENTIONNER UN PROJET AVEC UN MONTANT INFÉRIEUR À CELUI DEMANDÉ?

Oui.

LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX AU POSTDOCTORAT PEUVENT-ILS PRÉSENTER UNE DEMANDE À PARTIR D'UN AUTRE PAYS?

Les directeurs établis à l'étranger peuvent présenter une demande s'ils sont affiliés à un établissement d'enseignement supérieur canadien. Ils peuvent aussi être codemandeurs s'ils sont affiliés à un établissement canadien admissible (y compris les établissements d'enseignement postsecondaire, les organismes sans but lucratif, les gouvernements provinciaux et municipaux, etc.). Les chercheurs postdoctoraux doivent être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible dans les cinq mois suivant la date de début de la subvention et maintenir cette affiliation pendant la durée de la subvention pour être admissibles à titre de directeurs. Ils doivent être affiliés à un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible pour être admissibles à titre de codirecteurs ou de codemandeurs.

LES CONTRIBUTIONS EN ESPÈCES OU EN NATURE PROVENANT D'AUTRES SOURCES/ ORGANISMES PARTENAIRES NE SONT PAS UNE EXIGENCE OFFICIELLE POUR LA DEMANDE. CELA DIT, POUR QUE LA DEMANDE SOIT CONCURRENTIELLE, RECOMMANDEZ-VOUS QUE CES CONTRIBUTIONS FASSENT PARTIE DE LA PROPOSITION?

Les contributions en espèces ou en nature d'autres sources ou partenaires ne sont pas une exigence, mais elles sont attendues, car elles font partie du critère d'examen de la faisabilité et du mérite. La SCHL a décrit le financement disponible pour cette occasion. Si votre proposition est appuyée par un budget qui dépasse notre montant de financement, vous devrez justifier la faisabilité de votre proposition en indiquant d'autres sources de financement. De plus, nous recommandons aux demandeurs de tenir compte de tous les critères d'évaluation lors de la préparation de leur demande.

LA FORMATION DES ÉTUDIANTS ET LES LIENS ENTRE LES PARTENAIRES SONT-ILS DES ÉLÉMENTS IMPORTANTS DE CE PROJET? OU DEVONS-NOUS COMPRENDRE QU'IL S'AGIT PRINCIPALEMENT D'UN PROJET DE « RECHERCHE »?

Cette occasion est principalement axée sur la recherche et les liens entre les partenaires. La formation des étudiants fait partie de toute formation universitaire par le biais d'une expérience de recherche, mais nous distinguons cette occasion d'autres initiatives du CRSH, comme le programme Talent.

S'AGIT-IL D'UNE SUBVENTION DE PARTENARIAT TRADITIONNELLE OU EST-CE SEMBLABLE À UNE IMPORTANTE SUBVENTION SAVOIR QUI REPOSE PRINCIPALEMENT SUR LA RECHERCHE, ET UN PEU MOINS SUR LES PARTENARIATS?

Les subventions de partenariat ont servi de modèle pour la structure de la subvention. À bien des égards, vous trouverez beaucoup de similitudes avec les subventions de partenariat, mais il y a aussi un certain nombre de différences. Par exemple, il s'agit d'un processus de demande en une étape. Bien qu'il s'agisse d'une subvention de partenariat, elle répond aux objectifs du programme « parapluie » Savoir (https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/umbrella_programs-programme_cadre/insight-savoir-fra.aspx) – c'est également l'un des parapluies sur lequel la subvention de partenariat se concentre, mais alors qu'il existe d'autres options de parapluie, il s'agit en fait d'un projet de partenariat axé sur le Savoir. Veuillez envoyer un courriel à la boîte de réception générale des partenariats pour en savoir plus sur les divers programmes : subventionsdepartenariat@sshrc-crsh.gc.ca.

Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un calendrier serré pour élaborer un plan pour une nouvelle étude de cohorte et pour utiliser un nouvel ensemble de données. Nous comptons sur le milieu de la recherche pour nous guider vers la meilleure solution possible pour notre financement de la recherche.

EN CE QUI CONCERNE LES EMPLOYÉS SALARIÉS NON ÉTUDIANTS QUI BÉNÉFICIENT DE LA SUBVENTION, PEUT-ON INCLURE DES MEMBRES DE L'ADMINISTRATION OU DE LA GESTION DE PROJET?

En effet, les salaires ou les allocations pour rembourser les membres de l'administration ou de la gestion de projet pourraient être des dépenses admissibles, mais seulement si ces personnes ne figurent pas sur la liste des codemandeurs ou des collaborateurs de la subvention. Autrement dit, cette personne ne peut pas effectuer de recherche et ne devrait être affectée qu'à des tâches administratives. Pour en savoir plus sur l'utilisation des fonds octroyés sous forme de subventions, veuillez consulter le Guide d'administration financière des trois organismes (https://www.nserc-crsng.gc.ca/interagency-interorganismes/TAFA-AFTO/guide-guide_fra.asp).

UN DIRECTEUR DE PROJET PEUT-IL PROVENIR D'UNE DISCIPLINE UNIVERSITAIRE AUTRE QUE LES SCIENCES SOCIALES OU HUMAINES?

Oui. Le CRSH est le « responsable » du point de vue administratif (c.-à-d. que vous soumettez une demande au CRSH et que nous gérons le processus administratif),

mais si le directeur du projet ne provient pas du domaine des sciences humaines, il est également admissible! Nous voulons que l'équipe soit composée de représentants des différentes disciplines des trois organismes.

POURRIEZ-VOUS PRÉCISER L'EXIGENCE RELATIVE À LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE?

La SCHL demande une équipe multidisciplinaire de chercheurs et de partenaires. Notre seul critère à cet égard est que les équipes ne soient pas concentrées dans une seule discipline (par exemple, seulement des ingénieurs ou seulement des chercheurs en sciences sociales).

CERTAINS PROJETS DE PARTENARIAT COMPTENT UN GRAND NOMBRE DE PARTENAIRES ET DE MEMBRES DE L'ÉQUIPE. NOTRE PROJET SERA EFFICACE AVEC UN NOMBRE PLUS RESTREINT DE PARTENAIRES. COMMENT CELA SERAIT-IL PERÇU PAR LES EXAMINATEURS?

Tant que vous démontrez la faisabilité et la capacité de votre équipe et du projet, le nombre de partenaires et de membres de l'équipe n'a pas d'importance.

NOUS SOMMES UNE AGENCE PRIVÉE À BUT LUCRATIF ET SOMMES TRÈS ENGAGÉS AUPRÈS D'ORGANISMES DU SECTEUR PUBLIC COMME LES MUNICIPALITÉS ET CERTAINS ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF, MAIS NOUS NE SOMMES PAS UNE AGENCE DE RECHERCHE PROFESSIONNELLE À TEMPS PLEIN. CELA SIGNIFIE-T-IL QUE NOUS NE POUVONS PAS PARTICIPER?

Les seuls établissements qui sont admissibles à présenter des demandes dans le cadre de cette initiative sont les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles. Un établissement privé à but lucratif devrait être partenaire d'un établissement postsecondaire admissible. C'est certainement quelque chose que nous encourageons. Toutefois, vous ne seriez pas en mesure de présenter une demande à titre de directeur de projet au nom de votre organisme; vous devriez établir un partenariat ou collaborer avec un chercheur d'un établissement d'enseignement postsecondaire canadien admissible.

POUVEZ-VOUS FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PRÉCIS SUR LES FICHIERS DE DONNÉES FISCALES QUI SERONT LIÉS AUX DONNÉES ADMINISTRATIVES DE LA SCHL?

Notre premier projet de couplage de données relie les données administratives de la SCHL provenant de l'initiative Financement de la construction de logements locatifs (iFCLL) et du Fonds national de co-investissement pour le logement (FNCIL) avec les données du recensement, les données de l'impôt sur le revenu et les déclarations et les données de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL). Les clés de couplage précises comprennent les recensements (2016 et 2021), l'ECL (2018 et 2021), le fichier des familles T1 de 2016 à 2020, le Feuillet T4 : État de la rémunération payée de 2016 à 2020, les géolocalisations historiques dérivées des données fiscales de 2016 à 2020, la base de données des mesures de proximité et certaines variables de la base de données sur l'immigration.

SERAIT-IL PRIORITAIRE D'AVOIR UN CHERCHEUR CHEVRONNÉ ET ÉTABLI AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE PROJET?

Les critères d'évaluation des capacités permettent d'examiner la capacité de l'équipe dans son ensemble. L'ancienneté et l'expérience jouent certainement un rôle dans l'évaluation de la capacité, mais cela ne signifie pas nécessairement que les chercheurs établis seront mieux classés. Nous sommes tout aussi intéressés par l'étendue des disciplines représentées au sein de l'équipe, le point de vue unique des membres de l'équipe et la capacité globale d'effectuer la recherche.

OÙ POUVONS-NOUS TROUVER DES RECHERCHES QUI ONT DÉJÀ ÉTÉ FINANÇÉES PAR LA SCHL?

Vous les trouverez ici : [Housing Knowledge Centre](https://www.cmhc-schl.gc.ca/en/library)¹

Français : [Centre du Savoir](https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/centre-du-savoir-sur-le-logement)²

POUVONS-NOUS TRAVAILLER AVEC VOS ÉQUIPES INTERNES POUR ÉLABORER ET TESTER NOS PROPOSITIONS OU SERONS-NOUS EN MESURE DE TRAVAILLER AVEC LES CHERCHEURS DE LA SCHL SEULEMENT APRÈS L'OCTROI DES SUBVENTIONS?

La SCHL est prête à répondre publiquement à toutes vos questions. Une fois les subventions de recherche attribuées, nous serons heureux de participer à la recherche en fonction de la conception de la recherche et de la disponibilité de nos ressources internes.

¹ <https://www.cmhc-schl.gc.ca/en/library>

² <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/centre-du-savoir-sur-le-logement>

